



**Communiqué de presse**

Mercredi 27 avril 2022

## **Déclaration de revenus Les avocats parisiens au service des contribuables**

**La Ville de Paris et les avocats du barreau de Paris se mobilisent afin d'offrir aux Parisiens des conseils et une assistance gratuite pour remplir leur déclaration d'impôt sur le revenu.**

L'édition 2022 de la journée des fiscalistes sera assurée le jeudi 5 mai grâce à des permanences d'avocats sans rendez-vous, dans toutes les mairies d'arrondissement, entre 9h et 18h. Une nocturne aura lieu jusqu'à 19h dans les mairies du XI<sup>e</sup> et du XVIII<sup>e</sup>.

La Ville de Paris et le barreau de Paris organisent une nouvelle édition de l'opération « Journée des fiscalistes » destinée à venir en aide au plus grand nombre. La majorité des consultations ont pour objet une aide à la rédaction des déclarations fiscales, alors que les autres motifs de consultations se répartissent de façon homogène entre la famille, l'immobilier et les déductions fiscales.

Ces consultations se dérouleront dans le respect du secret professionnel des avocats et en toute confidentialité.

**Plus de renseignements :**

**-Sur les sites [www.avocats.paris](http://www.avocats.paris) / [www.paris.fr/aidejuridique](http://www.paris.fr/aidejuridique) ;**

**-À l'accueil des mairies d'arrondissement ;**

**-Par téléphone au 3975 (coût d'un appel local à partir d'un poste fixe sauf tarif propre à votre opérateur).**

**Contact presse :**

Mairie de Paris – Franck Chaumont – 01 42 76 49 61 – [presse@paris.fr](mailto:presse@paris.fr)  
Ordre des avocats de Paris - Michel Dobosz - [mdobosz@avocatparis.org](mailto:mdobosz@avocatparis.org)  
Tél. : 06 21 69 58 83